



Le projet personnalisé

les obligations, les applications pratiques, la place de la personne accompagnée

Objectifs :

Cette séquence de formation doit permettre à chaque stagiaire :

- d'apprendre ou de mettre à jour ses connaissances sur les obligations concernant la prise en charge individuelle de chaque personne au sein d'un établissement du secteur social ou médico-social,
- de se situer en tant que professionnel dans cet accompagnement,
- de comprendre la place centrale du projet de la personne prise en charge dans une institution,
- d'apprendre à construire un projet personnalisé.

Méthodes pédagogiques :

- apports théoriques concernant les obligations (diaporama),
- construction avec le groupe d'un projet personnalisé : les différentes étapes allant du recensement des informations à la construction des objectifs.

Contenu de formation :

- apports théoriques sur les textes, décrets,
- recensement des différents termes utilisés pour parler du projet personnalisé : PAEI, projet individuel, PPI...
- définition de la place de la personne accompagnée, de la famille,
- définition du rôle du référent dans le projet personnalisé,
- définition des rôles des différents professionnels d'une institution, de l'élaboration au suivi du projet personnalisé,
- présentation de méthodes pour élaborer un projet personnalisé,
- construction de projet à partir des expériences des participants et de cas concrets.

Documents fournis :

- les textes faisant référence au projet personnalisé, lois et décrets,
- les diaporamas,
- les trames pour construire un projet personnalisé.

Intervenante :

Liliane SANCHEZ, intervenante à l'IRTS de Franche-Comté auprès des institutions du secteur professionnel, sur les démarches d'amélioration des pratiques professionnelles, le projet d'établissement et le PAEI.

Prix : 161 euros (pour les VAE de niveaux III et IV)
252 euros (pour les VAE de niveau II)

Lieu : IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON